

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 11 février 2026

Le onze février deux mil vingt-six à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents :** M. Alain BACHELIER, Thomas HELLEUX, M. Dominique GONTHIER, M. Christian MUGNIER, M. Tancrède LEROY, Christiane CHAMBON-CLAPIN, Valérie ROLLO

**Absent non excusé :** Mme Catherine PETIT

**Absent excusé :** M. Frédéric RENAULT a donné procuration à Dominique GONTHIER

**Secrétaire de séance :** Thomas HELLEUX

**Nombre de conseillers en exercice :** 9

**Nombre de présents :** 7

**Nombre de suffrages exprimés :** 8

**ATTRIBUTION DU LOCAL 13 RUE PIERRE LE JAUDET**

Après un appel à candidature pour la location de ce local commercial de 30 m<sup>2</sup> situé au 13 rue Pierre Le Jaudet, la commune a reçu trois demandes :

- 1) La société Détour et Découvertes spécialisée dans la conception et l'organisation d'évènements professionnels, d'expériences touristiques en Normandie et Bretagne pour l'installation de leur bureau.
- 2) La Galerie Eloka avait manifesté son intérêt pour y installer sa galerie d'art mais s'est désistée.
- 3) Atelier de créations de vêtements ainsi que de retouches.

Après en avoir délibéré le conseil municipal attribue le local à l'atelier de créations de vêtements et de retouches.

Voté à l'unanimité des membres présents

**INSTALLATION D'UNE TINY HOUSE EN BAR SAISONNIER**

Le projet de la Cabane d'Henri qui sera implanté proche des cabines et du camping a pour but de créer un bar saisonnier pour une période de trois mois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal attribue l'emplacement pendant une durée de trois mois à la Cabane d'Henri.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention pour l'emplacement de la tiny house.

Voté à l'unanimité des membres présents

**Questions diverses**

Monsieur le maire signale que suite à l'éboulement par endroits de l'enrochement et de la dangerosité du site, la promenade le long de l'enrochement de l'aire de jeux au parking Pignochet est fermée à la circulation et aux piétons jusqu'à nouvel ordre.

Dominique Gonthier conseiller municipal et membre de la « pétition citoyenne Claire Douve » propose à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier à Monsieur le Sous-Préfet et copie à la DDTM concernant le marais de la Claire Douve afin que l'état se positionne sur la reconnaissance ou non de la Claire Douve comme « cours d'eau ». Monsieur le maire accepte de cosigner ce courrier.

La séance est levée à 19.20